

Établissement Public Local d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricoles
de Grenoble Saint Ismier

1 Chemin de Charvière
38332 Saint-Ismier Cedex
Tél. 04 76 52 03 63
Fax 04 76 52 26 90
epl.grenoble@educagri.fr
edp.educagri.fr



AUVERGNE – Rhône-Alpes

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES,

D'UNE PART,

Madame Martine LABAUNE, Directrice de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de GRENOBLE - SAINT ISMIER, désigné ci après par le terme « E.P.L.E.F.P.A », Provisoire du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Grenoble-Saint-Ismier, désigné ci-après par le terme « L.E.G.T.A »

ET D'AUTRE PART,

La commune de Crêts-en-Belledonne représentée par son maire Monsieur Jean-Louis MARET
Mairie 38830 St-Pierre d'Allevard.

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 : Le L.E.G.T.A Grenoble-Saint-Ismier s'engagent à :

- ◇ **Réaliser des travaux d'entretien sur la zone du marais des Sailles, classé ENS.**

L'intervention sera réalisée par un maximum de 24 apprenants maximum dans le cadre de Travaux Pratiques durant l'année scolaire 2016-2017, soit du 1^{er} Octobre 2016 au 31 mai 2017 et concerne les classes spécialisées dans ce type d'action : seconde professionnelle et/ou première bac pro - Gestion des milieux naturels et de la faune.

Article 2 : La commune de St-Pierre d'Allevard s'engage à :

- collaborer avec le L.E.G.T.A pour la bonne mise en œuvre du projet et présenter aux élèves le contexte dans lequel ils interviendront (le service environnement de la commune est désigné comme référent technique sur place).

Article 3 : Le L.E.G.T.A de Grenoble-St-Ismier est assuré pour les activités extérieures de ses apprenants auprès de :

M.A.I.F
Contrat n° 0906611T

Article 4 : - Organisation des chantiers :

Le ou les enseignants responsables du ou des groupes s'engagent à fournir un planning d'intervention et à informer la commune des changements éventuels la veille de l'intervention.

En annexe : documents relatifs aux préoccupations environnementales et à la sécurité sur nos chantiers. Les participants au chantier sont informés des conditions de sécurité liées aux activités spécifiques et à l'usage du matériel dangereux. Ils sont encadrés par deux à trois enseignants.

Article 5 : – Dispositions financières

Le montant de l'intervention se décompose comme suit :

- Intervention forfaitaire de 300 euros, correspondant à une demi-journée effective d'intervention.
- Il est prévu au minimum un équivalent de trois demi-journées effectives à facturer.

D'autres demi-journées pourront être rajoutées à la demande de la mairie dans la mesure des possibilités données par l'emploi du temps des élèves, toujours dans le cadre de cette convention.

Un échange est prévu sous forme de présentation de l'ENS par la responsable du service environnement permettant la remise d'une demi-journée d'intervention effective.

Article 5 : Durée de la convention

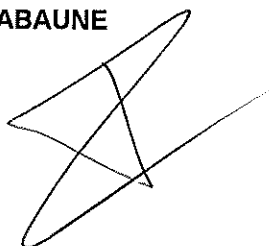
La présente convention est conclue pour une durée d'une année scolaire maximum.

Fait à Saint-Ismier en deux exemplaires, le 02 Septembre 2016

La Provisure du L.E.G.T.A,

Monsieur MARET Jean-Louis
Maire de Crêts-en-Belledonne.

Directrice de L'E.P.L.E.F.P.A
M.LABAUNE



Annexe1 :

Résumé de la Fiche technique chantier école GMNF.

Entretien de la végétation :

Préoccupations environnementales : dans le cadre de la formation les notions de protection du milieu naturel constituent la base pédagogique de toute intervention.

. Respect des objectifs de gestion de la végétation (préservation des espèces protégées, patrimoniales), préservation des biotopes, respect de dates d'intervention en fonction de la reproduction de la faune sauvage.

. Utilisation d'huiles de chaîne biodégradables pour les tronçonneuses.

. Respect des distances par rapport aux points d'eau et protection du sol lors des remplissages de réservoir de carburants et lubrifiants.

. Mise en compost si possible sur site des déchets végétaux.

. Autres déchets générés sur le chantier évacués en déchetterie.

. Pas de destruction de déchets organiques ou autres par le feu.

Sécurité : dans le cadre de leur formation, les élèves sont obligatoirement équipés des E.P.I. conformes à la réglementation. Ils reçoivent les consignes de sécurité, sont informés des mesures à prendre en cas d'accident et propres à chaque situation. Une trousse de secours est en permanence à disposition au plus près de l'activité. Un téléphone portable est embarqué sur le chantier pour les appels des services de secours (112). Au moins un des formateurs présents est titulaire d'un Brevet de secourisme du travail type SST.

Annexe2 : Normes ISO 14001 : tableaux utilisables pour chaque chantier

Activités, produits ou services	Aspects (causes)	Milieux ou domaines	Modes de fonctionnement	Impacts (conséquences)

Tableau 1 : Grille d'identification des aspects et impacts environnementaux

Activités, produits ou services	Aspects environnementaux	Textes réglementaires	Conformité ? (oui ou non)

Tableau 2 : Liste des textes applicables au site

Types (loi, circulaire, arrêté, décret, ...)	Référence / année	Intitulé	Commentaires

Tableau 3 : Liste des textes généraux et exigences de l'entreprise